



“Droits des personnes LGBTI et liberté de religion et de convictions” ‘Quelles voies pratiques suivre pour contrer le débat d’opposition entre liberté de religion et de conviction et droits des personnes LGBTI?’

**Side-event organisé par le Forum européen des groupes chrétiens LGBT et la Commission droits humains de la Conférence des OING du Conseil de l’Europe
Strasbourg, salle 8, Palais de l’Europe
9 avril 2019, 13.00-14.00**

Note conceptuelle

Dans une grande partie de l'Europe, des communautés religieuses jouent un rôle important dans l'établissement de l'ordre moral. Ce sont des organismes, des instituts et des mouvements qui parlent avec autorité de toute une gamme de questions éthiques, dont des droits des personnes LGBTI +. De nombreuses personnes LGBTI + font partie de ces églises ou de ces communautés et s'identifient, du moins culturellement, avec la tradition religieuse dominante de leur pays.

Au cours des dix dernières années, la **tension** s'est accrue autour de la liberté de religion présumée et des droits des personnes LGBTI. Un exemple récent est l'affrontement en Roumanie entre l'Église orthodoxe roumaine et les organisations militantes LGBTI + locales au sujet du droit ou juste du concept de famille, qui a abouti à un référendum manqué qui n'a pas atteint le seuil nécessaire pour être légitime (6-7 octobre 2018). Bien qu'aucune des parties impliquées n'ait remporté de victoire, un profond fossé a été créé dans la société et des blessures ont été infligées qui prendront longtemps à guérir. Comment surmonter cette tension croissante, de telle sorte que les églises et les autres communautés religieuses, d'une part, et les personnes LGBTI et leurs organisations, d'autre part, ne se retrouvent pas ou plus comme des adversaires dans des débats échauffés sur des contradictions présumées dans les libertés et les droits ?

La session "LGBTI en Europe - réfléchissons ensemble", qui s'est tenue le 25 janvier 2018 par la Conférence des OING du Conseil de l'Europe, a commencé à aborder la tension susmentionnée de manière inclusive, soulignant la possibilité que la liberté de religion ne soit pas écartée en faveur des droits des personnes LGBTI, ou vice-versa. **L'événement proposé a pour objectif** de développer ce thème en réfléchissant à des exemples concrets et aux pistes à suivre.

Une des bases importantes de cet exercice est de travailler sur la base d'une « **approche des valeurs partagées** ». La Conférence des églises européennes (CEC) reconnaît les «valeurs européennes» également pour ses propres politiques et travaux (voir, par exemple, Promouvoir la liberté de religion ou de conviction pour tous (CEC, 2015), dans le cadre de la liberté de religion et de la crise migratoire en Europe), non seulement pour des raisons de cohésion sociale, mais aussi parce que bon nombre de ces valeurs, en particulier celles qui défendent les droits humains, sont religieuses par nature (ou même par origine). Ce *side-event* offre un espace pour la réflexion sur l'identification de telles valeurs

communes et sur la manière dont elles pourraient être fondamentales et orienter le dialogue sur les droits humains en général et les droits des personnes LGBTI + en particulier. Choisir une telle approche, c'est inviter les églises et les autres communautés religieuses au débat public en les prenant au sérieux dans la contribution qu'elles pourraient apporter à la promotion de la cause des droits humains. Comment ces valeurs pourraient-elles servir de base à une action commune visant à garantir les droits de tous ? Comment cela pourrait-il créer une synergie là où il y avait une opposition auparavant ?

Les personnes de foi LGBTI + sont une réalité dans toutes les églises et autres communautés religieuses. Leur voix existe depuis des décennies déjà, mais ils sont maintenant progressivement perçus et reconnus comme les personnes qui incarnent l'intersectionnalité en eux-mêmes. Celles-ci, ou la plupart d'entre elles, savent comment intégrer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression sexuelle et leur religion. Elles savent également où leur capacité de participer à la pratique de leurs églises (les institutions), de leurs communautés religieuses ou à la vie publique (sous la pression de la normativité morale religieuse) est entravée et l'isolement et le préjudice qui en résultent. Il est donc important d'écouter leurs voix.